

**MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DU POËT (HAUTES-ALPES)
PAR LE DOCTEUR VERRIER**

Secrétaire correspondant de la Société d'Etudes Provençales
Membre de la Société Commerciale de Bordeaux, Section d'Anthropologie
et de la Société Française des fouilles Archéologiques
Ex-délégué de l'Alliance Scientifique Universelle
au XVIIIème Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique de Monaco,
Lauréat de l'Académie de Médecine

Dr Emile VERRIER à 83 ans



AVANT PROPOS

Avant de commencer cette monographie, je tiens à remercier M. VIGUIER, maire du Poët, qui a bien voulu mettre les archives de la commune à ma disposition, ainsi que M. SALLA, instituteur, qui a dépouillé ces archives pendant mon absence, et n'a pas voulu recevoir d'honoraires.

Je tiens aussi à remercier Monsieur Le Curé du Poët pour les bons renseignements qu'il m'a donnés sur la paroisse.

J'adresse d'une façon toute particulière mes remerciements à M. NICOLLET, professeur au lycée Mignet à Aix et originaire des Hautes-Alpes, qui m'a procuré les meilleures références sur les familles de Rame et Amat du Poët.

Enfin, je dois également des remerciements à mes collaborateurs bénévoles M. l'Abbé Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, M. Provansal, fils du Dr Provansal, maire de Laragne et à M. Pascal lieutenant qui ne s'est pas borné au rôle d'imprimeur mais est intervenu à ma place pour plusieurs renseignements dont j'avais besoin.

Et nunc erudimi

Dr E. V.

Les limites de la Haute Provence sont assez indécises et sur la rive gauche de la Durance, elles paraissent plus élevées que sur la rive droite puisque Barcelonnette en faisait partie.

La délimitation de la France en départements a placé le Poët dans le département des Hautes-Alpes, tandis que la commune voisine de Mison à la même hauteur fait partie des Basses-Alpes.

La limite de ces deux départements sur la route de Gap à Sisteron est à sept kilomètres de cette dernière ville et à quatre kilomètres de la commune du Poët, qui se trouve à trente six kilomètres de Gap, son chef-lieu.

On pourrait considérer le Poët comme ayant fait partie de la Haute-Provence dont Sisteron était une des villes principales. D'ailleurs tous les fruits de la Provence, sauf l'olivier et l'oranger, viennent bien dans les vallées du Poët qui n'est qu'à 589 mètres d'altitude au dessus de la mer.

Le mamelon sur lequel était bâti le vieux château du Poët a environ 946 mètres, tandis que la commune d'Upaix est à 729 mètres et celle de Saint-Geniez, à 12 kilomètres seulement de Sisteron, est à près de 1200 mètres. Quant à Sisteron, bien que l'altitude à la gare ne soit que de 495 mètres, le pays n'en est pas moins très froid en raison des cours d'eau qui s'y rencontrent.

Ceci étant dit, constatons qu'un incendie considérable, survenu en 1658, a détruit le château vieux, dont il ne reste qu'un pan de mur résistant aux outrages du temps .

Les plus anciens renseignements officiels que nous possédions sur la commune du Poët ou du Pouet datent de 1193 à propos des fiançailles du prince Alphonse, héritier du Comte de Provence avec Gassende, fille aînée de Rainier de Sabran.

Le Comté de Forcalquier lui fut donné en dot, l'aïeul ne se réservant que les châteaux de Ventavon, d'Upaix, du Poët et de Monétier. (BOUCHE, Tome II, P.173)

En 1586, lors de la reddition du château à la veuve du sieur d'Allemagne, Comte de Forcalquier, qui avait fait partie des chefs protestants, alors que sa femme était restée catholique, le château fut démantelé, brûlé plus tard par accident en 1658 et non rebâti. (Histoire de Sisteron, IIème vol. p. 127)

D'autres renseignements sont dûs à notre éminent collègue, M. F.M.Nicollet actuellement professeur au lycée Mignet à Aix, mais originaire des Hautes-Alpes, qui a fait et publié l'affouagement des communes de ce département de 1662 à 1666, (Election de Gap, R, 5764, f° 107).

Il y est dit page 40 :

" Le Poët (estimation) Bonne, seigneur monsieur du Pouet, situé en plaine ; le territoire est médiocre en blé et en vin. C'est un lieu de passage, les habitants font négoce de leurs denrées et payent assez bien (leurs impositions)."

Il est probable que la Seigneurie de Pouet, par contraction du Poët, doit remonter vers le commencement du IXème siècle, quand Charlemagne, vainqueur partout, s'appliqua à policer ses Etats, par la création d'une noblesse de robe qui établit définitivement sa gloire. Il mourut en 814 à Aix-la-Chapelle. Claude , Noël, Amat, conseiller au parlement de Metz, fils de Claude et Claudine de Grimaud, seigneur du Pouet ou Poët était titulaire de cette Seigneurie en 1662 ; mais il avait été précédé par un sieur de Rame, son parent, qui nous a paru avoir été le premier possesseur.

M.Nicollet rend compte ainsi du produit des impositions :

ANNEES.....IMPOSITIONS

- 1662..... 988 L. 3 S. 0 D.
- 1663..... 8405.....0
- 1664..... 795.....2.....6
- 1665..... 752.....5.....2
- 1666..... 795....13.....4

On n'ignore pas que les tailles à cette époque étaient dressées d'après les feux de chaque paroisse. Il y avait autant de feux qu'il y avait de chefs de famille, en mettant à part les nobles, les religieux et les clercs, les veuves et les habitants qui ne possédaient pas 10 livres de biens.

En Dauphiné, les tailles étaient un droit du domaine du Dauphin.

Mais sous François 1er, par suite d'une réclamation du Tiers Etats, des arrêts du Conseil de 1634,35,36 et 1639 déclarèrent les tailles dans le Dauphiné, comme charges ordinaires et réelles.

Elles payaient en proportion de l'estime des fonds dont la distinction a été faite par l'arrêt de 1639 (24 octobre) qui a séparé des terres nobles des biens roturiers qui restaient taillables à perpétuité.

Ces derniers sont sujets à la taille en quelques mains qu'ils passent et de quelqu'état et distinction que soient les possesseurs.*

*(Bibliothèque Méjane d'Aix, manuscrit 439, Mémoires concernant le Dauphiné)

Cette Province comprenait six circonscriptions financières ou élections , à savoir : Grenoble, Vienne, Romans, Montélimar et Gap.

Le Poët était donc de l'élection de Gap. A cette époque les ruines du château démantelé en 1586, brûlé en 1658 et non rebâti sur la colline à 70 mètres environ d'altitude au dessus du village actuel, devaient être encore imposantes. Les paysans avaient leurs maisons groupées autour du château.

L'église seule se trouvait à environ 200 mètres dans la plaine, à l'endroit où est aujourd'hui le cimetière de la commune qui a été depuis rétréci par la construction de la route de Gap à Sisteron. Il existait entre le vieux château et l'église une chapelle dépendante de la cure qui est devenue la paroisse, l'église ayant été délaissée comme trop éloignée et trop petite pour la population.

Quant aux terre nobles qui dépendaient du château, elles s'étendaient dans la plaine sur toute la rive droite de la Durance d'un côté, et de l'autre jusqu'à la limite du Dauphiné à quelques kilomètres de Sisteron.

Le Seigneur Amat du Poët, qui était aussi Seigneur de Valserre qu'il n'habitait pas, faisait administrer cette commune par les consuls et le prieur de la Communauté (F.N. Nicollet, affouagement, p.68). Il ne fit pas rebâtir son château avons nous dit et les ruines en 1832 ne consistaient plus que dans une tour carrée, d'après M.l'Abbé Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes. Aujourd'hui, en 1907, il n'y a plus qu'un seul mur debout, épais et crénelé, assis sur le roc ; mais il fit construire à Aix en Provence un hôtel qui a pris le nom d'hôtel du Poët. Il existait il y a encore quelques années.

D'après Roux Alphéran (Les Rues d'Aix,T.II,p.169), cet hôtel était situé près de la rue Tournefort, entre cette rue et la place des Carmélites, la façade principale regardait le Cours. C'était jadis un

moulin à eau construit en dehors des murs de l'ancienne ville, à droite en sortant par la porte Saint-Jean, où l'eau venait moulinner journalièrement les blés. Ce moulin fut acheté par Claude Margallet juriste en 1573. L'écluse, située à peu de distance et au midi de la porte de la ville, se prolongeait sous les maisons qui forment le pâté adossé à l'Hôtel du Poët.

La famille Margallet possédait encore ce moulin en 1556 quand il fut enclos dans la ville.

Cette aristocratique habitation des Seigneurs du Poët, dans la capitale du Roi René, semble prouver qu'à cette époque, la commune du Poët était plutôt considérée comme faisant partie de la Provence que du Dauphiné. C'est ainsi que la maison de Ville des Seigneurs de Ventavon était dans la rue basse à Sisteron et non à Aix.

Il acheta successivement les terres nobles du Poët, de Vernegue, de Valavoire. Il fit aussi bâtir de nouveau le château du Poët sur les bords de la Durance à 2 kilomètres environ du Vieux Poët. Enfin, il acquit une charge conseiller au Parlement pour son fils, Joseph Antoine, maria convenablement ses quatre filles et mourut à Aix en 1757.

"Du balcon de l'hôtel du Poët, ajoute Roux Alphéran, le comte de Provence, depuis Louis XVIII avait vu les jeux de la fête Dieu en 1777 et le comte d'Artois, son frère, depuis Charles X, y vit défiler le guet dans la nuit du 23 au 30 septembre 1814.

M. du Poët était encore conseiller au Parlement à la grande Révolution qui engloutit sa fortune. Ses frères M. d'Avallon, capitaine d'infanterie, et M. de Badasset, officier de marine, avaient émigré. (Roux Alphéran)."

À la Restauration les terres nobles n'existaient plus ; ou elles avaient été vendues comme biens nationaux, ou elles le furent aux enchères publiques comme biens roturiers. C'est ce qu'il advint pour le Poët. Le château échut à deux citoyens qui le transformèrent en maison de ferme. Quelques fenêtres de l'ancienne demeure seigneuriale aujourd'hui bouchées, sont les seules marques extérieures de son ancienne splendeur. Dans une des chambres des nouveaux propriétaires existe encore une belle cheminée de l'ancienne époque. Quant aux terres, elles furent adjugées à différents habitants du Poët et hameaux dépendants qui les exploitent aujourd'hui.

Mais il ressort de la tradition que, vers le X^{ème} et XI^{ème} siècle, le vieux château constituait seul la Seigneurie du Pouet ; quelques masures de paysans s'étaient groupées à l'entour de la colline où était l'église primitive ou chapelle de ce château et, paraîtrait-il, une fontaine aujourd'hui détournée, mais alimentant encore le hameau de Charette, dépendant de la commune du Poët.

Peu à peu les paysans ne pouvant plus se loger sur la colline descendirent dans la plaine et l'église paroissiale fut alors construite sur le lieu actuel du cimetière à 2 ou 300 mètres du village. La cure au village même possédait une chapelle devenue depuis, pour la commodité des habitants, l'église paroissiale et l'ancienne église fut abandonnée et démolie plus tard.

Cette prise de possession de l'église actuelle date du commencement du XVII^{ème} siècle. Cette église n'a rien de remarquable au dehors, mais le transept et le chœur, ainsi qu'une chapelle latérale consacrée à la vierge valent d'être visitées.

On sait qu'avant la Révolution de 1789, c'étaient les curés qui, dans les communes, tenaient les registres de l'Etat Civil et les Archives. Naturellement nous nous sommes adressés au curé actuel du Poët,

M.l'abbé Armand et voici ce qu'il nous a répondu, d'après une étude récente faite pour l'Evêché en 1905..

EGLISE

Une tradition rapporte qu'anciennement l'Eglise et le Presbytère étaient à la ville haute. Il n'en reste aucune trace. Au XVI ème siècle disent les Archives départementales, l'Eglise paroissiale du Poët, était sous le vocable de Notre-Dame. Elle était bâtie à côté du cimetière à l'emplacement de chapelle actuelle de Sainte-Anne et fut ruinée pendant les guerres de religion. Vers 1550, on se plaignait que cette Eglise était trop petite pour la population. A la même époque la cure du Poët était sous le titre de Saint-Pierre et d'elle dépendait la chapelle de ce nom située au bas du village. Cette chapelle fut restaurée et transformée en Eglise paroissiale. D'après certains connaisseurs, la construction de cette ancienne chapelle daterait du XIV ème siècle. Le style en est d'une croix latine. Elle a été restaurée en 1843 aux frais de l'Etat et de la commune. FABRIQUE

La seule ressource de la Fabrique est le produit des chaises et des bancs. Elle possède :

1. La chapelle de Sainte-Anne, don de Madame Joubert.
2. Un jardin pour le curé, don de Madame Joubert.
3. Un titre de rente nominatif de Cent quatre vingt francs et des charges les absorbant.
4. Un titre de rente de Cent vingt francs en faveur des pauvres, dont la distribution incombe aux curés.

Ces titres de rente proviennent à la Fabrique d'un leg de Madame Joubert par testament en date de 1872.

MOBILIER

L'inventaire complet et détaillé du mobilier de l'Eglise se trouve dans les Archives de la Paroisse et l'on peut constater que presque la totalité provient de divers dons personnels dont les noms sont consignés dans l'inventaire.

PRESBYTERE

Le Presbytère a été donné à la Fabrique pour Maison Curiale par Madame Joubert et par testament en 1872. Il possède pour mobilier deux tableaux et un bureau de travail, don de Monsieur Gobert.

CIMETIERE

Si l'Eglise paroissiale était au XVIème siècle à l'endroit qu'indiquent les Archives départementales, il

est rationnel de dire que le cimetière doit appartenir à la paroisse puisqu'il était attenant à l'Eglise. L'époque de son érection est inconnue comme celle de l'Eglise de la paroisse.

Si l'Eglise actuelle dépendait de la cure comme il a été dit plus haut, elle doit appartenir à la Fabrique ; il doit en être de même pour le cimetière. La cure ainsi que la chapelle Saint-Anne attenante au cimetière appartiennent à la Fabrique, don de Madame Joubert.

D'après les Archives des Hautes-Alpes rédigées par l'abbé Guillaume, l'Eglise du Poët, sous le vocable de Saint-Pierre, aurait existé dès le XII^{ème} et XIII^{ème} siècle ; le curé y avait la moitié de la Dime et le prieur de Saint-Jacques d'Upaix l'autre moitié. La seconderie du Poët fut fondée en cours de visite pastorale en 1612. En 1686, il y avait encore la chapelle et le tombeau des seigneurs du Poët ainsi que plusieurs autres chapelles.(voir T.II, série E...P...X..v. Upaix, p.XIV v. le Poët p.474 n° 184, etc.).

ETAT ACTUEL

Trois jeunes gens du pays, exécutant cette année des fouilles pour leurs besoins personnels sur l'emplacement du vieux château, découvrirent l'entrée d'un souterrain, des voûtes et des piliers semblant annoncer les substructions d'une Eglise. Il serait à souhaiter que la Société française des fouilles archéologiques mit à la disposition des chercheurs une certaine somme pour permettre aux archéologues de reprendre ces recherches. Quoiqu'il en soit l'incendie de 1659 ayant détruit toutes les archives du pays, nous a laissé dans l'impossibilité de fixer l'époque exacte de l'érection de la paroisse actuelle du Poët, mais on peut, sans craindre d'erreur, fixer à la suite de cet incendie le transport de la commune à la ville basse du Poët. On a les noms des curés et des vicaires qui se sont succédés dans la paroisse depuis cette époque.

De 1678 à 1791, la paroisse du Poët fut administrée par un curé et un vicaire, soit que la population eut été plus nombreuse qu'aujourd'hui, soit que la foi étant plus vive, donnait plus d'occupation aux prêtres. On trouvera leurs noms dans l'introduction du T.VI de l'inventaire de la série G. par l'abbé Guillaume(Archives des Hautes-Alpes).

De 1791 jusqu'en 1803 l'Eglise resta fermée par le malheur des temps. Il n'y eut plus de registre de catholicité et l'Etat -Civil fut transporté à la Mairie.

Il y eut éclipse du culte pendant 12 ans. Les catholiques n'ont donc pas trop à s'effrayer des difficultés culturelles en cours ; la paix religieuse se fera ; elle est d'ailleurs dans l'intérêt de tous les partis.

Depuis le Concordat il n'y a plus de vicaire au Poët. Les nouveaux curés concordataires ont été :

le P. Antoine (capucin) de.....	1803 à 1806
l'abbé Euzier de.....	1807 à 1813
l'abbé Robert en.....	1813
l'abbé David de.....	1813 à 1816
l'abbé Pierron de.....	1816 à 1820
l'abbé Robert (deuxième fois curé) de.....	1820 à 1824

l'abbé Brullé de.....	1824 à 1826
l'abbé Chabrier de	1826 à 1828
l'abbé Provansal de.....	1828 à 1831
l'abbé Fabre de.....	1831 à 1832
l'abbé Benizet de	1834 à 1837
l'abbé Colombet de.....	1837 à 1839
l'abbé Givaudan de.....	1839 à 1850
l'abbé Baize de.....	1850 à 1872
l'abbé Allard de	1872 à 1886
l'abbé Julien de	1886 à 1889
l'abbé Filandin de	1889 à 1897
l'abbé Oddon de.....	1897 à 1902

Reprenons maintenant quelques données historiques sur la région.

Trois siècles environ avant l'incendie du château du Poët, la guerre entre Robert de Durras, Reymond de Daux et les princes de la Maison d'Orange, avait ruiné tous les environs de Sisteron et le siège avait été mis devant la ville, qui avait du renforcer ses fortifications, décider en 1367 la destruction des villages sans défense et enjoindre aux paysans de se retirer dans les villes ou châteaux fortifiés ; les habitants de Sisteron rasaient eux mêmes les faubourgs de leur ville.(Papon, Histoire de la Provence T.III,p.215).

Le château fort du Poët échappa à cette mesure des Etats de Sisteron.

Quelques années après, au commencement du XVème siècle, vient à Sisteron St Vincent Ferrier de l'ordre des FF. Prêcheurs (fin mai 1400). A cette époque, le clergé montrait l'exemple de la dissolution. Il fréquentait les cabarets, les jeux, les ribaudes et les jeunes prêtres dansaient dans les Eglises le jour de leur première messe. L'Evêque qui n'habitait pas en ville, n'avait aucune autorité sur son clergé ; il ne montrait pas lui-même le bon exemple. (Hist. de Sisteron par E. de Laplane, T.1,ch.III,p.226 et suivantes).

La prédication et les exemples d'austérité de St-Vincent Ferrier mirent ordre à ces moeurs dépravées. Ce fut un bien immense que cette réforme après les troubles dont la contrée venait de souffrir. On comprend que toute la banlieue de la ville profita de ce bienfait.

Saint-Vincent Ferrier reparut en 1401. Cette fois il s'attaqua au chapitre de la cathédrale que les chanoines avaient ruinée. Il avaient mis en gage ou vendu en l'absence de l'Evêque jusqu'aux biens de l'Eglise. L'Evêque de Marseille lui-même avait été impuissant à établir l'ordre ; Vincent Ferrier

entreprit cette réforme. Il s'adressa au Pape Eugène IV qui délégua trois Evêques pour donner au Saint religieux l'autorité nécessaire. L'Evêque de Sisteron et les chanoines furent donc convoqués à Forcalquier, dont l'Eglise était co-cathédrale avec celle de Sisteron, tandis que la cour et la juridiction épiscopales se tenaient à Lurs. Personne ne répondit à la convocation ; c'était en 1431.

L'Evêque de Digne prononça alors la sentence définitive de réforme, conformément au désir de St-Vincent Ferrier. Il obligea l'Evêque de Sisteron, sinon à habiter sa ville épiscopale, au moins à y officier les jours de fêtes, sous peine de 1.25 f d'amende et la cour, ainsi que la juridiction épiscopale a réintégrer Sisteron. (Hist.de Sisteron T.1,p.238).

Jusqu'au moment où nous avons des documents plus certains sur le Poët, on ne note guère que le passage des Bohémiens en 1457, qui, après avoir rançonné les villes et les campagnes, disparurent pour revenir en 1641 avec les débris pillards des guerres d'Italie et les soldats plus réguliers des Grandes Compagnies.

FIN